

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une nouvelle centralité urbaine à vocation mixte : "le projet Cœur de Ville : Saint-Pierre-en-Faucigny Centre 2025"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de St Pierre en Faucigny

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marin GAILLARD (Maire)

RCS / SIRET

2 1 7 4 0 2 5 0 2 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 39 a | Projet d'environ 18 000 m ² de SDP |
| 41 a | Environ 120 places de stationnement ouvertes au public |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur une surface de 2,7 ha, le projet prévoit environ 18 000 m² de SDP répartis de la manière suivante :

- Logements : 16 660 m² de SDP (environ 120 logements/ha) dont une résidence seniors ;
- Commerces : 1 125 m² de SDP dont une brasserie/restaurant ;
- Équipement communal : 1 300 m² de SDP (environ 300 places) ;
- Stationnements : environ 120 places de stationnement extérieures ;
- Espaces publics : place urbaine, aire de jeux, coulée verte sur un axe Nord-Sud.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de développer une nouvelle centralité face au cœur administratif de la ville, la Mairie. Pour cela, est prévu, la création d'espaces publics comme support de vie et de lien social, l'accueil de commerces de proximité, d'offrir une offre de stationnement suffisante et une mixité de logements.

Le projet devra favoriser la création et le développement de cheminements doux et/ou actifs (voies piétonnes/ cycles). Le projet devra permettre la préservation et la valorisation paysagère. Il devra également limiter l'imperméabilisation des sols, les impacts sur le ruissellement et favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

Le projet dans la conception des aménagements devra prendre en compte la présence de nuisances sonores aux abords du périmètre du projet notamment de la voie de chemin de fer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Une charte de chantier vert sera imposée aux entreprises de travaux afin de limiter les incidences sur l'environnement : gestion du tri des déchets, actions pour limiter les nuisances dues au bruit, aux poussières et à la boue, actions pour protéger la faune et la flore des zones de travaux, actions pour limiter les consommations des ressources.

Les travaux de construction des logements, commerces, équipement communal et espaces publics nécessiteront :

- le terrassement du terrain et le décaissement pour réaliser les fondations adaptées aux bâtiments ;
- les travaux de gros œuvre ;
- le remaniement des terres pour réaliser les espaces verts extérieurs.

Le projet cherchera à utiliser des matériaux locaux pour la construction.

Les travaux de construction et d'aménagement auront une durée prévisionnelle de 5 ans. Ils seront réalisés en plusieurs phases.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste à recréer une nouvelle centralité urbaine.

Pour cela, la commune souhaite :

- Créer une nouvelle offre de logements
- La création d'espaces publics et de lieux de vies
- La création de commerces de proximité
- La création de nouvelles places de stationnements

Le projet Cœur de Ville a pour volonté de créer un véritable lieu de vie et de loisirs pour ses habitants. De plus, le projet implique la volonté de créer 20% de logements locatifs sociaux et 10% des logements en accession sociale. Le projet souhaite s'insérer dans son environnement pour cela l'aménagement paysager du site se traduira par la création de coulées vertes, la plantation d'arbres le long de nouvelles voiries. La création d'une fracture végétale sera également présente dans la partie Est du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un Permis d'aménager et sera soumis à un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (a minima rubrique 2.1.5.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-----------------------|
| Superficie globale de l'opération | 2.7 hectares |
| Hauteur maximale des bâtiments construits | R+3 |
| Surface de plancher | 18 000 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Intersection entre la rue des Acacias
et l'avenue de la République
74800 St PIERRE EN FAUCIGNY

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 2 2' 0 3 " 74E Lat. 4 6° 0 3' 3 1" 56N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Massif des Alpes et commune soumis à la loi Montagne |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPBE de Haute-Savoie a été approuvé en septembre 2018 pour la période 2019-2023. La commune de Saint Pierre en Faucigny est concernée par la carte de bruit stratégique via la RD 1203 et l'A40. Ces deux voiries ne sont pas accolées au site. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après l'atlas du patrimoine, aucun monument historique, ni site classé ou inscrit n'est recensé sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny. Cependant, il existe un doute sur la présence d'un ancien cimetière Burgonde. Un diagnostic archéologique a été mené en 2017 par l'INRAP au droit du site, des fouilles archéologiques supplémentaires doivent être réalisées. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, le site d'étude serait situé en zone à « probabilité assez forte de zone humide ». Toutefois, une caractérisation de zone humide a été réalisée par EODD le 7 avril 2020 et les investigations ont permis de conclure à une absence de zone humide sur le site d'étude. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPRN Inondation a été prescrit le 25/06/1999 et approuvé le 19/11/2001. Le projet d'aménagement ne se situe pas dans une zone réglementaire du PPRN. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'étude se localise dans le périmètre de protection éloignée du captage AEP de Passeirier. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'étude n'est pas couvert par un site Natura 2000, les sites les plus proches se localisent à environ 2,9 km au Nord et à l'Est respectivement "Vallée de l'Arve" (SIC et ZPS) et "Massif du Bargy" (SIC et ZPS). |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est soumis à minima à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Ce dossier permettra d'étudier les incidences sur la ressource en eau et notamment si le projet est susceptible d'engendrer des prélèvements d'eau du fait de la création de parkings souterrains pour les logements. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront étudiées dans le cadre des travaux et en phase d'exploitation. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prévoit très peu de déblais et de remblais. Les déblais sont associés au terrassement et à la création des parkings souterrains. Les remblais éventuels sont associés à l'apport de terre végétale pour les espaces extérieurs. Le projet prévoit d'atteindre au mieux un équilibre déblais-remblais. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prévoit très peu de déblais et de remblais. Les déblais sont associés au terrassement et à la création des parkings souterrains. Les remblais éventuels sont associés à l'apport de terre végétale pour les espaces extérieurs. Le projet prévoit d'atteindre au mieux un équilibre déblais-remblais. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site présente un intérêt écologique faible. Un pré-diagnostic écologique a été réalisé par EODD en mars 2020. L'enjeu du projet sur la faune est faible. Le projet engendrera un dérangement de la faune et éventuellement une destruction de nids. Les espèces protégées (6) recensées sont en périphérie immédiate du site. Les haies en périphérie et l'arbre au nord-est du site seront préservés et les travaux seront effectués en dehors des périodes de reproduction. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site d'étude prend place en grande partie sur un espace agricole qui sera aménagé (logements, commerces, espaces publics...). |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site est localisé dans une zone de sismicité 4. Les règles de construction seront respectées en rapport à la sismicité du site. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pendant la phase chantier il engendrera de nouveaux déplacements par les engins de chantier, en phase post-aménagement également du fait de l'implantation de nouveaux ménages (250 logements). |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet pourra engendrer de nouvelles sources de bruit liées principalement au déroulement du chantier. Une charte de chantier vert sera rendue contractuelle aux entreprises de travaux. Le site n'est pas concerné par les nuisances sonores liées aux grandes infrastructures de transport routier et ferroviaire (même si la voie ferrée se situe à environ 150 m au sud). |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sauf éventuellement en phase travaux. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'éclairage public prévu dans le projet sera orienté vers le sol, les émissions lumineuses vers le ciel seront interdites. La RD6 (axe routier du centre ville) qui borde le projet au nord est déjà concerné par des émissions lumineuses. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les rejets dans l'air liés à la phase chantier sont non significatifs et des mesures seront mises en place pour les éviter ou les réduire. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet a l'ambition de gérer en totalité les eaux pluviales sur le site avec une gestion à la parcelle et ensuite une gestion sur les espaces publics (ouvrages de rétention et d'infiltration). Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau lié au projet traitera spécifiquement de la gestion des eaux pluviales. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sera raccordé au réseau d'eaux usées existant. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Durant la phase de travaux le projet produira des déchets issus du BTP. Le réemploi de matériaux sera fortement encouragé pendant la phase de chantier En phase d'exploitation le projet aura à sa disposition les mêmes initiatives de collecte de tri et de compostage que le reste de la Communauté de Communes. |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|--------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Suite au diagnostic mené par l'INRAP, des fouilles archéologiques sont prévues au droit du site afin d'évaluer précisément le patrimoine archéologique existant. Les résultats des fouilles permettront de mettre en place des mesures adéquates dans la conception du projet. Le projet respecte le PLU et ne prévoit pas de dépasser le R+3, permettant de conserver une continuité paysagère avec le reste de la commune. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il engendra des modifications sur les activités humaines par la création d'une nouvelle centralité urbaine impliquant de nouvelles pratiques et usages de la part des habitants et résidents de la commune. La création de nouveaux modes doux et les évolutions de stationnements auront un impact sur le quotidien des habitants de la commune. Nous rappelons ici la transformation d'une zone agricole pour l'opération du projet. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

La création du projet CEVA permettra de relier Genève en moins d'une heure. Ces deux projets (CEVA et Cœur de Ville) offrent donc une nouvelle opportunité de relier la Suisse, que ce soit pour les travailleurs transfrontaliers ou le tourisme.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une charte de "chantier vert" sera mis en place afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux en phase chantier. Des mesures sont proposées en phase post-aménagement dans le dossier d'accompagnement en annexe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact au regard de la faible sensibilité du site et des faibles enjeux environnementaux du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Dossier d'accompagnement et étude de sol en annexe |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Pierre-en-Faucigny

le, 08/06/2020

Signature